

HORAIRE DÉCHETTERIE

ET ÉCOPOINTS :

Lundi à vendredi
de 7h à 20h

Samedi, dimanche

et jours fériés de 9h à 18h

Dépôt de verre interdit la nuit
entre 20h et 8h, et le dimanche.

CE QU'IL FAUT TRIER



VERRE. Bouteilles, flacons et bocaux. Les verres doivent être exempts de fermetures métalliques, en liège, plastique ou caoutchouc. **Exclus :** les verres de vitres, miroirs, ampoules électriques, faïence, céramique, porcelaine, etc.



PET. Seules les bouteilles pour boissons sont recyclables (le sigle PET apparaît sur les bouteilles recyclables). **Exclus :** Les bouteilles de lait en plastique blanc, les bouteilles ayant contenu du shampoing, de l'huile, etc.



PAPIER et CARTON. Journaux, magazines, enveloppes, emballages etc.

Le papier doit être propre (exempt d'huile ou autre substance). **Exclus :** mouchoirs et serviettes en papier, briques de lait et de thé froid, feuilles autocollantes, papiers souillés, etc.



CARTON APLATI Cartons d'emballage: prière de déplier les cartons avant de les introduire dans la benne. **Exclus :** Le sagex et les éléments en plastique sont à jeter dans les ordures ménagères.



ALU et FER BLANC. Boîtes de boisson, feuilles de ménage, tubes de mayonnaise et de dentifrice, barquettes etc. **Exclus :** papiers d'emballages de beurre et cigarettes, sachets de potage, sauces, etc.



PILES. Toutes les catégories de piles et chargeurs. **En aucun cas les jeter dans la nature ou dans les ordures ménagères.**



TEXTILES. Tous les types de vêtements qui sont encore portables, ainsi que le linge de maison (rideaux, draps, nappes etc.), chaussures emballées par paire.



CAPSULES DE CAFÉ. Capsules de café usagées en aluminium. **Exclus :** tous les autres types et formes de capsule.



HUILES MINÉRALES. Huiles de vidange moteur (toxique). **Exclus :** Les solvants, le pétrole, la benzine, etc.



HUILES VÉGÉTALES. Huiles de friture uniquement.



DÉCHETS DE CUISINE. Déchets de repas, fleurs fanées. **Exclus :** litières pour animaux, mégots, couches culottes (y compris biodégradables), sacs d'aspirateur et balayures.



DÉCHETS DE JARDIN (à jeter en vrac) : résidus de récolte, feuilles mortes, gazon, branches, fleurs fanées et plantes en pots (avec la motte mais sans le pot), mauvaises herbes.



ORDURES MÉNAGÈRES. Seuls les sacs noirs homologués sont admis.

GARDONS NOTRE COMMUNE PROPRE !

DÉCHETTERIE COMMUNALE

Rte de Certoux 57



ÉCO-POINT

Rte de Certoux 161



ÉCO-POINT

Route de Base 86
Route de Base 99



ÉCO-POINT

Chemin du Pont 2



ÉCO-POINT

Ch. des Mollex 57



ÉCO-POINT

Ch. des Mollex 41



ÉCO-POINT

Ch. du
Village-de-Perly 1



ÉCO-POINT

Ch. du
Village-de-Perly 21



ÉCO-POINT

Rte de Certoux 29



ÉCO-POINT

Chemin du Relai 17



ÉCO-POINT

Ch. du
Village-de-Perly 39d



ÉCO-POINT

Ch. du Relai 8



ÉCO-POINT

Mairie



ÉCO-POINT

Ch. du Relai 5



ÉCO-POINT

Rte de St-Julien 295
Rte de St-Julien 296



ÉCO-POINT

Rte de St-Julien 297



ÉCO-POINT

Rte de St-Julien 300



DÉCHETS À JETER AUX ESREC

Espace de récupération
cantonal



Adresses :

La Praille : avenue de la Praille 47a - 1227 Carouge
Nant de Châtillon : chemin des Communaux 40 - 1233 Bernex
Les Chânets : chemin des Chânets - 1293 Bellevue

Horaire :

De mars à octobre : Lundi : fermé
 Mardi au vendredi : de 15h à 19h
 Samedi, dimanche et fériés : de 10h à 17h

De novembre à février : Lundi : fermé
 Mardi au vendredi : de 14h à 17h
 Samedi, dimanche et fériés : de 10h à 17h

Mairie de Perly-Certoux

51 route de Certoux
 1258 Perly-Certoux
 Tél.: 022 721 02 50
 info@perly-Certoux.ch

Info : www.perly-certoux.ch



DATES DES LEVÉES

Périmètres concernés : Perly-Sud et Certoux



ORDURES MÉNAGÈRES : tous les mardis et vendredis...

...ou au point de récupération le plus proche les acceptant.

Seuls les sacs noirs agréés de 35, 60 et 110 litres sont admis!



VERRE ET DE PAPIER : le dernier mardi du mois

28 JANVIER 29 JUILLET

25 FEVRIER 26 AOÛT

25 MARS 30 SEPTEMBRE

29 AVRIL 28 OCTOBRE

27 MAI 25 NOVEMBRE

24 JUIN 30 DECEMBRE

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2^e mardi du mois :

14 JANVIER 8 JUILLET

11 FEVRIER 12 AOÛT

11 MARS 9 SEPTEMBRE

8 AVRIL 14 OCTOBRE

13 MAI 11 NOVEMBRE

10 JUIN 9 DECEMBRE



DÉCHETS de CUISINE : tous les jeudis après-midi



DÉCHETS de JARDIN : tous les lundis (10h-12h)

- branchages : en fagots ficelés
- gazon, feuilles et autres déchets verts de jardin : ~~en sacs compostables appropriés~~



DÉCHETS ENCOMBRANTS et FERRAILLE. Les samedis suivants :

11 JANVIER 5 JUILLET

8 MARS 20 SEPTEMBRE

24 MAI 1er NOVEMBRE

EXCLU: L'ELECTROMENAGER

Le matériel électrique et électronique ainsi que les appareils électoménagers doivent être ramenés dans les ESREC ou dans les commerces qui en vendent. Ces derniers ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même type que ceux qu'ils proposent à la vente. Les jouets électroniques aussi.

SUR APPEL: Chevalley Transports SA peut être appelé pour gérer des levées exceptionnelles d'encombrants au tél. 022 777 17 74, mais pas moins de deux semaines avant une levée officielle. (Coûts à charge de la commune.)

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels sont effectuées le lendemain.



Sacs compostables appropriés ou conteneurs homologués pour être vidés mécaniquement

LES LEVÉES PORTE-À-PORTE 2025 ET PLAN DES ÉCOPOINTS

À CONSERVER

